



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5392<sup>e</sup>** séance

Mardi 21 mars 2006, à 10 h 50

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mayoral . . . . .	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Congo . . . . .	M. Gayama
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Bolton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Kitaoka
	Pérou . . . . .	M. de Rivero
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/148)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/148)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/160)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour, document S/2006/148.

Les membres du Conseil sont également saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, document S/2006/160.

À la présente session, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Je donne la parole à M. Pronk.

**M. Pronk** (*parle en anglais*) : En premier lieu, je ferai un certain nombre d'observations concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global, puis je donnerai quelques précisions sur des aspects relatifs au Darfour.

La mise en œuvre de l'Accord de paix global se poursuit. Toutefois, la mise sur pied des commissions – dont un nombre assez important ont déjà été créées –

n'est qu'une première étape. C'est au regard de leurs performances que l'on dira si elles auront été un succès ou un échec. Tant le Parti du congrès national que le Mouvement de libération du Soudan respectent à la lettre l'Accord, mais sur le terrain, la méfiance grandit entre les deux parties. La confiance mutuelle peut être restaurée grâce à des dirigeants visionnaires. Le Président Al-Bachir, s'adressant à un auditoire originaire du Sud-Soudan à Juba, a fait preuve d'une direction éclairée en déclarant que la population du sud serait libre de voter dans cinq ans en faveur de la sécession lors du referendum et qu'il préférerait la sécession à une nouvelle guerre. De son côté, le Vice-Président Kiir a coupé court au différend politique sur le pétrole en déclarant, lors de la première réunion du Consortium pour le Soudan qui s'est tenue à Paris, qu'il n'y a plus de désaccord sur le fond en ce qui concerne le partage des recettes pétrolières entre le nord et le sud.

La réunion du Consortium, qui a eu lieu les 9 et 10 mars, a été un succès. Les deux parties, sous la houlette de Salva Kiir, se sont unies pour participer au Gouvernement d'unité nationale. C'est un signe encourageant. Le nord et le sud s'étant engagés à faire preuve de transparence et à rendre compte de leurs actes, ainsi qu'à assurer une bonne gouvernance financière et économique, tout cela augure que des mesures seront élaborées pour véritablement combattre la pauvreté sans profiter uniquement aux classes dirigeante et moyenne.

À Paris, le Gouvernement soudanais est allé plus loin que les promesses. Les comptes de l'an dernier ont été rendus transparents et le budget de cette année a été dévoilé. Cela est essentiel pour que la paix produise des dividendes sous la forme d'une réduction de la pauvreté et d'un développement économique durable.

Le Sud-Soudan est gravement frappé par la pauvreté. Sa population vit dans le dénuement le plus total. Depuis la signature de l'Accord de paix, aucuns travaux de reconstruction n'ont été réalisés. Les populations reviennent mais sans les moyens de se réintégrer. Les mines sont partout. Le déminage, nécessaire pour que les populations vivent en toute sécurité, n'a pas commencé. Le désarmement des combattants n'a toujours pas été entrepris. La ville de Juba, déjà privée d'eau et d'électricité, accueille de plus en plus de personnes. Le système de voirie est dans un état déplorable. La diarrhée et le choléra se propagent. De nombreux villages peuvent à peine faire

face au flux croissant de populations en raison d'une production alimentaire insuffisante. Les besoins du sud en termes de reconstruction et de développement posent les plus grands obstacles à la paix. Si cela n'est pas fait, la population va se demander ce que la paix leur apporte. La frustration montera. La violence augmentera. Une fois la guerre terminée, il y aura une profusion d'armes pour ceux qui ont l'intention de s'emparer des maigres ressources qui existent pour survivre.

La situation en matière de sécurité dans le sud montre déjà des signes de détérioration. Le désarmement des ex-combattants n'a pas encore commencé. L'incorporation des autres groupes armés ne se passe pas sans heurts. La situation exige une augmentation substantielle et garantie des ressources financières pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). Suite à la décision de Paulino Matip, dirigeant des anciennes Forces de défense du Sud-Soudan, d'intégrer ses troupes à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), une décision qui se fonde sur une disposition de l'Accord de paix global, nous avons commencé à assister à de violents affrontements entre factions rivales. Dans la région d'Abyei, un convoi de passagers non armés a été pris en embuscade; plus de 20 personnes ont été tuées et plus de 30 autres blessées. Selon certaines rumeurs, les anciens commandants des Forces de défense du Sud-Soudan, qui ont été persuadés de rester au sein des Forces armées soudanaises plutôt que de rejoindre l'APLS, attirés par l'argent et les armes, auraient planifié cette attaque. De nouveaux convois d'anciens soldats des Forces de défense du Sud-Soudan accompagnés de leur famille ont quitté Khartoum et ont traversé la zone très instable d'Abyei alors qu'ils se dirigeaient vers le sud. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été en mesure de négocier un passage sécurisé et d'en contrôler le respect. Toutefois la situation demeure tendue. Aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent contre les coupables, qui continuent de sévir dans la région.

Le mécanisme de sécurité envisagé par l'Accord de paix global pour lutter contre ces problèmes sont les unités intégrées mixtes qui ne sont pas encore opérationnelles, ce qui constitue une grave source de préoccupation. En outre, le Gouvernement a fortement entravé notre liberté de circulation dans la région d'Abyei et nous a informés que la MINUS ne pourrait agir qu'au sud d'une ligne définie par lui-même. À nos

yeux, il s'agit d'une violation à la fois de l'Accord sur le statut des forces et de l'Accord de paix global. De plus, cela limite notre capacité de surveiller les mouvements de troupes dans l'une des zones les plus contestées. Nous espérons que cette question sera résolue lors de la prochaine réunion du Comité politique du cessez-le-feu, la semaine prochaine.

Après un long retard, le Comité politique du cessez-le-feu s'est réuni pour la première fois le 20 février. Il a décidé de se réunir une fois par mois. En plus d'Abyei, d'autres questions en suspens devront être abordées, notamment la situation dans l'est, la divulgation de toutes les positions des Forces armées soudanaises et de l'APLS, la formation des unités intégrées mixtes, l'Armée de résistance du Seigneur, le statut de la frontière entre le nord et le sud, en particulier les trois zones communément appelées Kordofan du Sud, Nil bleu et Abyei. Ces questions ne pourront être résolues par des pourparlers bilatéraux séparés entre l'APLS et les Forces armées soudanaises; elles devront être réglées au sein des institutions officielles prévues par l'Accord de paix global.

L'une de ces institutions est le Comité militaire conjoint du cessez-le-feu, présidé par le commandant de la force de la MINUS, qui se réunit toutes les deux semaines à Juba. Pour l'heure, 20 réunions ont eu lieu. Le Comité militaire se révèle l'institution la plus active et la plus fructueuse de l'Accord de paix global.

Depuis la mi-2005, nous avons assisté à une augmentation du nombre d'incidents violents dans le sud, parfois de caractère tribal, parfois du fait des autres groupes armés, parfois liés à des affrontements entre nomades et agriculteurs ou entre les personnes déplacées qui rentrent dans leur foyer et les populations locales, parfois dus à des attaques commises par des soldats mécontents dont la solde n'a pas été versée et qui se livrent à des pillages, et parfois suite à des différends locaux qui tournent à l'affrontement tribal ou politique. Jusqu'à présent, la MINUS, avec l'aide de la structure tripartite de l'Accord de paix global – à savoir la Commission militaire conjointe du cessez-le-feu, les Commissions militaires mixtes de zone et les Équipes militaires mixtes – a pu contenir ces violences. Nous adoptons une approche unifiée qui rassemble les composantes militaire, de police et civile, y compris les experts de l'action humanitaire, des droits de l'homme, de la protection, du déminage et du DDR, ainsi que des

experts locaux. Notre réaction rapide et unifiée nous a permis d'empêcher l'escalade.

Toutefois, la tension s'exacerbe. L'on ne sait pas clairement dans quelle mesure le redéploiement des Forces armées soudanaises et de l'APLS s'est déroulé en pratique. Sur le papier, les objectifs intermédiaires de l'Accord de paix global ont été atteints, mais il y a des indices que certains mouvements de troupes ont eu lieu sans avoir été notifiés à l'avance ni justifiés. Nous avons entamé un examen d'ensemble de toutes les positions et de tous les mouvements, mais nous sommes tributaires de la coopération des parties. Le fait que les observateurs soudanais, tant du nord que du sud, qui accompagnent les observateurs de la MINUS, ne puissent être rémunérés, conformément aux règles de l'ONU, affecte leur coopération et diminue notre capacité de supervision.

Le deuxième centre de préoccupation se situe à l'est. En mai de l'année dernière, la MINUS a été en mesure de faciliter un accord verbal entre le Gouvernement et le front de l'est aux termes duquel ils ne s'attaqueraient plus l'un l'autre. Les deux parties ont indiqué qu'elles étaient disposées à entamer des pourparlers en vue de négociations. Depuis lors, d'autres facilitateurs et médiateurs internationaux sont entrés en jeu, ce qui a entraîné le report indéfini de l'ouverture même des pourparlers. Or ces derniers auraient dû produire déjà quelques résultats avant le retrait de l'APLS de l'est, qui aurait dû avoir lieu avant le 9 janvier.

En décembre 2005, le Conseil de sécurité s'est vu demandé d'étendre le mandat de la MINUS au-delà du redéploiement de l'APLS afin d'éviter un affrontement armé entre les Forces armées soudanaises et le front de l'est. Le Conseil n'a pas encore pris de décision. Depuis janvier, nous avons des observateurs dans la zone contestée d'Hameshkoreib, suite à l'incursion de combattants paramilitaires dans la zone. L'APLS a reçu l'autorisation de rester quelques mois de plus. La MINUS a réussi à maintenir le statu quo. Cependant, si le Conseil devait encore retarder sa décision, la violence pourrait éclater à l'est.

Une troisième source de préoccupation est la présence persistante de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le sud du Soudan. Cette situation a obligé la MINUS à maintenir un haut niveau d'alerte, qui restreint de nombreuses opérations. La LRA continue de piller et de massacrer la population locale.

Depuis les inculpations prononcées par la Cour pénale internationale, à la fin de l'année dernière, les attaques de la LRA se sont multipliées. Des travailleurs humanitaires ont été tués. Trois attaques ont eu lieu contre les camps de Yambio et de Yei et, à nouveau cette fin de semaine, contre le camp de Yambio. Si, d'un côté il faut créer un espace pour une solution politique, de l'autre nous devons impérativement renforcer notre capacité de protéger et de défendre les populations et de faire front aux dispositifs d'appui à la LRA qui opèrent à la fois à l'intérieur et en dehors du Soudan.

Je suis heureux d'indiquer que nous avons réalisé 80 % du déploiement prévu dans le sud. À la lumière de la situation précaire en matière de sécurité que je viens de décrire, nous avons besoin d'être rapidement au maximum de notre capacité. La cannibalisation d'une quelconque des forces du Sud-Soudan reviendrait à laisser entrer le loup dans la bergerie.

Je suis également heureux d'annoncer que nous avons conclu l'Accord sur le statut des forces avec le Gouvernement. Le respect de cet accord, notamment par exemple concernant la liberté de circulation et les émissions radiodiffusées de l'ONU, en mesurera le succès ou l'échec. Le personnel des Nations Unies sur le terrain est soumis à toute sorte de harcèlement, principalement de la part des autorités locales. Le Gouvernement, lui, a manifesté sa volonté de coopérer.

À la suite de la publication des caricatures tristement célèbres, il y a également eu des manifestations dans le nord du Soudan, mais la réaction soudanaise a été bien plus modérée que dans d'autres pays musulmans. Les manifestations y ont été pacifiques et contrôlées, et les autorités ont réussi à empêcher toute attaque contre des ressortissants de pays donnés.

Je me félicite également de la prolongation du moratoire sur les mesures réduisant l'aide humanitaire. Ceci, les membres s'en souviendront peut-être, avait été négocié pour la première fois en juillet 2004 entre le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Président Bashir. Ce moratoire est désormais prolongé jusqu'au mois de janvier 2007 pour l'ensemble du Soudan. Ceci nous permet de mieux planifier et de mieux fournir notre aide. Nous espérons que cela aura des effets concrets sur le terrain. Nous espérons également que ni la loi récente sur les organisations non gouvernementales, ni les pratiques des forces de

sécurité nationales du Soudan n'obscurciront cette évolution positive.

Un autre fait nouveau positif a trait aux personnes déplacées à Khartoum et dans les environs. La situation de ces personnes a été tragique. Un grand nombre d'entre elles sont extrêmement pauvres, ne reçoivent aucune aide et n'ont même pas de revenu leur permettant d'acheter le minimum nécessaire. La semaine dernière, le Wali (gouverneur) de Khartoum a annoncé qu'il n'y aura plus de réinstallation forcée de personnes déplacées. Cette décision, résultat de la coopération entre la communauté internationale et les autorités locales, signifie que ces personnes peuvent rester où elles se trouvent au lieu d'être menacées de voir leurs habitations détruites et de devoir repartir à zéro quelque part dans le désert.

Je voudrais à présent faire quelques observations sur le Darfour.

Les habitants du Darfour aspirent toujours à la paix. Les massacres, les viols et les violations des droits de l'homme, en violation directe des accords et des résolutions du Conseil de sécurité, font peser une menace sur l'ensemble du Soudan, car la paix est indivisible. Depuis mon dernier exposé, je ne me réjouis guère d'ajouter les villes de Sharia et Graïda à celles d'Aro Sharow, Tama, Abu Sorouj, Tawila, Labado, Hamada et Khora Abache qui ont toutes été victimes d'atrocités, de terreur, de massacres et de viols. C'est une liste honteuse.

En janvier, j'ai suggéré qu'il nous faudrait changer notre stratégie, celle-ci ayant échoué. Il n'y avait pas d'accord de paix et les massacres continuaient. Deux mois plus tard, la situation reste inchangée. Dans la région de Jabal Marra, les combats entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan se sont poursuivis et intensifiés. Le long de la frontière avec le Tchad, la tension a monté; c'est une zone d'accès interdit aux travailleurs humanitaires. Dans le sud du Darfour, les milices continuent de « nettoyer » village après village. Le Gouvernement ne les a pas désarmées. Au contraire, les commandants des forces de l'Union africaine sur le terrain indiquent clairement que les milices continuent de bénéficier de l'appui de forces alliées au Gouvernement. Les mouvements rebelles sont de plus en plus fragmentés, luttent entre eux, forment de nouvelles alliances et les brisent, et s'aliènent leurs représentants à Abuja. Les exigences énoncées dans les résolutions du Conseil de

sécurité sont rejetées. L'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena fait l'objet de violations quotidiennes. Les deux parties savent qu'il sera pris note de ces violations, mais que celles-ci ne feront l'objet ni d'un débat, ni d'un examen, et encore moins de sanctions. Le cessez-le-feu est inefficace; le Comité conjoint ne se réunit pas. Les sanctions prévues avec la mise en place du Groupe d'experts du Conseil de sécurité n'ont qu'une existence théorique.

Notre stratégie devrait porter essentiellement sur deux objectifs : la paix et la protection – la paix entre les parties belligérantes et la protection des civils non armés, en particulier contre des groupes qui ne prennent même pas la peine de s'asseoir à la table des négociations. Trois mesures sont nécessaires.

Premièrement, il faut parvenir à la conclusion rapide d'un accord à Abuja sur le partage du pouvoir et des richesses, suivi d'un dialogue Darfour-Darfour ouvert à toutes les parties prenantes, y compris la société civile, afin qu'il soit viable. Deuxièmement, il doit y avoir un nouvel accord de cessez-le-feu susceptible de durer. Il faut à cette fin que l'accord soit rédigé clairement, et qu'il comporte des dispositions et des procédures d'exécution fermes, des sanctions claires des violations, et un président représentant une force solide de maintien de la paix à même de veiller à ce que les violations soient examinées de manière intégrale, en temps utile et de manière impartiale. Un cessez-le-feu dit « humanitaire », garantissant l'accès de l'aide et des travailleurs humanitaires aux victimes, est insuffisant. Un cessez-le-feu global doit garantir que les victimes elles-mêmes sont protégées et qu'il n'y a pas de nouvelles victimes. Troisièmement, nous devons disposer d'une force de paix solide, assez nombreuse pour se trouver partout où elle est nécessaire, assez forte pour dissuader toute attaque et dotée d'un mandat assez large pour faire face à toute menace éventuelle, et suffisamment long pour redonner confiance à tous les habitants du Darfour, y compris les rapatriés éventuels.

La performance de la force de paix de l'Union africaine, dont les ressources sont limitées, a été plus que louable. Maintenant que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a décidé, en principe, d'appuyer une transition vers une opération des Nations Unies au Darfour, la communauté internationale doit fournir toutes les ressources nécessaires pour défendre les vies et les aspirations de la population du Darfour. Nous devons prendre des

mesures pour aider l'Union africaine à planifier la transition. Quelles que soient les forces sur le terrain et quel que soit le moment où se fera la transition, il faut renforcer de manière substantielle et le plus rapidement possible les forces de maintien de la paix se trouvant actuellement au Darfour.

La réaction publique face à la transition au Soudan n'est peut-être pas actuellement très positive. Plusieurs manifestations, des sermons dans des mosquées et de brèves formules dans les médias indiquent qu'une campagne orchestrée avec soin est menée contre les opérations des Nations Unies au Darfour. Lors de mes visites au Darfour, j'ai constaté qu'il existait parmi toutes les couches de la population un véritable désir de paix. J'ai aussi constaté que le public était mal informé. Nombre de Soudanais ne comprenaient pas bien ce qu'étaient l'Organisation des Nations Unies, sa Charte, ses principes et ses objectifs. Ils craignaient vraiment de voir se répéter au Soudan le scénario iraquien.

De manière à apporter une solution à tout cela, il est essentiel que nous entamions des consultations avec le Gouvernement soudanais. De la sorte, nous pouvons dissiper les craintes, corriger les mauvaises perceptions et, en nous fondant sur la Charte des Nations Unies, établir clairement que l'élargissement de la présence

des Nations Unies au Soudan n'est pas une violation de la souveraineté du pays. Le consentement du Gouvernement soudanais à la transition à des opérations des Nations Unies – à la suite, nous l'espérons, d'un accord de paix à Abuja – fera considérablement progresser la cause de la paix au Soudan.

Il y a deux mois, dans cette salle, j'ai dit que l'espoir, même si c'était un noble concept, avait ses limites. Il nous faut combler nos propres lacunes et fournir à une future opération des Nations Unies au Darfour un mandat vigoureux et une force énergique, non pas seulement pour sauver des vies mais pour assurer que tous les habitants du Darfour puissent choisir de vivre où ils le souhaitent et pour que leurs enfants puissent escompter un avenir dont leurs parents ont été privés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Pronk de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officielles.

*La séance est levée à 11 h 20.*